REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MISSILLAC
6, rue de la Fontaine Saint-Jean

Le 17 septembre 2015 – 20 heures

Compte rendu sommaire

(Art. L 2121-25, Art L 2121-26 du CGCT)

Date de la convocation : 11 septembre 2015

Présents : Messieurs et Mesdames :Mogan Jean-Louis, Chatal Audrey, Hervy Sylvie, Gergaud Caroline, Vignard Jean-François, Rialland Nelly, Broussard Didier, Vaillant Marie-Claire, Guiheneuf Alain, Frehel Colette, Bachelier Stéphane, Le Mehaute Stéphane, Gascoin Manuella, Elain Annie, Guihard Christophe, Belliot Béatrice, Rethoret Thierry, Pontoizeau Albert, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Mezac Jocelyne.

Procurations : Josse Patrice à Mogan Jean-Louis, Perrais Philippe à Chatal Audrey, Gimeno Malika à Le Mehaute Stéphane, Bello Dominique à Guillet Claudine, Le Poupon Alain à Mezac Jocelyne.

Absent (e) s:

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de procurations :	5
Nombre de votants :	27

Secrétaire : Elain Annie

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h02.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2015 – Approbation

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales : Révision de la composition du Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la composition de la nouvelle assemblée communautaire selon l'accord local comme proposé en séance.

La nouvelle composition du conseil communautaire sera ensuite arrêtée par le Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Affaires générales : Acquisition parcelle YK 143

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle YK 143, située à la Faucillonais pour un montant de 250,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à l'opération.

Affaires générales : Dénomination de voie (La Faucillonnais)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DENOMME l'impasse située à la hauteur de l'intersection de la rue de la Masse et de la rue des Oliviers : « Impasse de la Faucillonnais ».

Affaires générales : Marché de Travaux Maison de la Santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés pour la construction de la maison de la santé avec les entreprises suivantes :

Lot		Entreprise	Montant H.T.	Montant T.T.C.
1	Gros œuvre	Guiheneuf et Fils	150 000,00 €	180 000,00 €
2	Charpente bois ossature	SARL Hervy	53 066,24 €	63 679,48 €
3	Etanchéité	Etanchéité Nazairienne	79 361,95 €	95 234,34 €
4	Bardage métallique	Penthièvre	88 481,26 €	106 177,51 €
5	Menuiseries extérieures alu	Aluminium de Bretagne	89 194,00 €	107 032,80 €
6	Menuiseries intérieures bois	Perrin	75 188,57 €	90 226,28 €
7	Doublages – cloisons - plafonds	Soniso	84 056,00 €	100 867,20 €
8	Revêtements de sols - faïence	Mariotte	41 458,28 €	49 749,94 €
9	Peinture	Golfe	23 824,00 €	28 588,80 €
10	Sanitaires – chauffage - ventilation	Rollais	99 805,54 €	119 766,65 €
11	Courants forts et faibles	ECR Technologie	71 887,99 €	86 265,59 €
Total			856 323,83 €	1 027 588,59 €

Finances – Créances éteintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le mandatement des créances éteintes suivant le tableau ci-dessous et s'imposant à la collectivité.

Nom	Montant présenté	Motif de présentation
Divers créanciers	863,37 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
TOTAL	**863,37 €**	

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45 la séance est levée.

Le Maire

Jean-Louis Mogan